



**UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE**  
**UPA**

---

R.137/37/14

**Résolution sur**  
**« La réalisation du développement durable dans toutes ses dimensions en tant qu'objectif majeur pour la paix, la sécurité et le progrès social et économique dans les pays africains »**

L'Union Parlementaire Africaine, réunie en sa 37<sup>ème</sup> Conférence à Rabat (Royaume du Maroc) les 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2014,

- a) *Rappelant* que le développement durable pour répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, repose sur trois piliers interdépendants et synergiques que sont le développement économique, l'équité sociale et la durabilité environnementale,
- b) *Notant* que l'Afrique a réalisé, au cours de ces dix dernières années, une croissance soutenue de plus de 5% par an en moyenne qui la place parmi les régions les plus dynamiques du monde, et *Préoccupée cependant* par le fait que malgré son taux élevé et les progrès accomplis dans la réduction du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, cette croissance n'a pas été suffisamment inclusive de sorte que les inégalités, la pauvreté et la faim n'ont pas disparu du continent, tandis que l'accès à l'énergie reste insuffisant,
- c) *Consciente* que la marginalisation économique, l'analphabétisme, la pauvreté, la faim, la maladie, le chômage, en particulier des jeunes et des femmes, les inégalités et le sentiment que la répartition des richesses nationales est injuste, sont sources de conflits et constituent une menace grave à la paix, à la sécurité et au progrès social,
- d) *Préoccupée* par certains signes qui indiquent que l'actuel mode de croissance économique de l'Afrique pourrait ne pas être durable à moyen et long terme parce que reposant sur l'exportation de ressources naturelles qui ne sont pas inépuisables, et parce qu'il s'avère insuffisamment créateur d'emplois, en raison de la faible valorisation des produits de base qu'exporte l'Afrique,
- e) *Notant* qu'en dépit des efforts entrepris ces dernières années en matière de gouvernance, de démocratie et d'amélioration de la gestion de leurs politiques économiques qui expliquent en partie ces résultats en matière de croissance, les pays africains continuent de dépendre de leurs ressources naturelles, *et notant également* que :
  - les ressources environnementales sur lesquelles reposent la croissance et la diminution de la pauvreté s'amenuisent peu à peu,

- la majeure partie de la population pauvre d'Afrique subsiste grâce aux ressources naturelles,
  - le secteur agricole emploie plus de 60% de la population totale africaine et assure plus d'un tiers du PIB de la région,
  - les surfaces cultivées s'étendent au détriment de zones forestières et d'écosystèmes fragiles,
  - environ 70% des ménages africains utilisent des combustibles ligneux pour faire la cuisine et pour se chauffer,
  - la désertification gagne du terrain suite à de longues sécheresses et à une mauvaise utilisation des sols,
  - certaines régions éprouvent des difficultés à satisfaire leurs besoins en eau, accroissant le risque de conflits pour l'accès à l'eau,
- f) *Sachant* que les changements climatiques - qui constituent un obstacle majeur à la réduction de la pauvreté et menacent de ruiner des décennies d'efforts de développement en Afrique -, la croissance de la population mondiale et l'évolution des modes de consommation exerçant notamment une pression supplémentaire sur les ressources naturelles introduisent de nouveaux défis pour le continent,
- g) *Sachant également* que le continent africain contribue à moins de 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, mais qu'en raison de sa sensibilité climatique élevée et de sa faible capacité d'adaptation, il est généralement considéré comme particulièrement vulnérable à la hausse des températures qui en découle,
- h) *Exprimant sa vive préoccupation* face aux catastrophes qui compromettent gravement les résultats des investissements consacrés au développement, ainsi que la survie, la dignité, les moyens d'existence et la sécurité des populations et des collectivités, en particulier des pauvres, et constituent donc un obstacle majeur à l'instauration d'un développement durable et à l'élimination de la pauvreté,
- i) *Sachant* que « Les solutions viables à ces défis actuels et futurs reposent sur des modèles de croissance propres à favoriser une gestion efficace et durable des actifs naturels, à réduire les émissions de carbone et à garantir le partage équitable des fruits de la croissance pour réduire la pauvreté et les inégalités de revenus et améliorer les moyens d'existence »,
- j) *Considérant* que la nouvelle stratégie décennale (2013 – 2022) de la BAD, qui propose la transition vers une croissance verte en Afrique visant à atteindre les objectifs de développement tout en cherchant à maximiser l'efficacité d'utilisation des ressources naturelles, à réduire les gaspillages et la pollution et à renforcer la résilience des moyens de subsistance, est porteuse d'espoir,
- k) *Faisant sienne* la conclusion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 selon laquelle l'économie verte est l'un des principaux outils disponibles pour parvenir à un développement durable,
- l) *Considérant* que la transition à l'économie verte ne portera ses fruits que si elle s'appuie sur un ensemble cohérent de décisions politiques, notamment d'incitations financières à l'intention des petits agriculteurs, de politiques de communication et d'éducation et d'une réglementation visant à réformer la gestion des terres,

- m) *Notant* que les pratiques durables de gestion des terres améliorent la résilience et la capacité d'adaptation tout en augmentant la production agricole moyenne, et *Consciente* des avantages pour le développement à court et long terme que procure l'adoption de pratiques agricoles plus écologiques grâce à l'agroforesterie et à l'agriculture biologique,
- n) *Consciente* du rôle de l'éducation et des savoirs dans la prise de conscience, dans le changement des comportements sociaux, des modes de production et l'éthique professionnelle des individus, et *Convaincue* qu'investir dans l'environnement et dans les ressources humaines est la clé d'une économie plus prospère apte à répondre aux besoins des générations actuelles et à ceux des générations futures,
- o) *Notant* l'importance, pour l'avenir du continent africain, des facteurs suivants qui sont porteurs aussi bien d'opportunités que de menaces :
- la croissance démographique,
  - l'urbanisation rapide et la montée du chômage des jeunes,
  - les disparités croissantes des niveaux de pauvreté au sein d'un même pays et entre pays d'une même région,
  - une demande mondiale forte et soutenue d'énergie, de minerais et de produits agricoles de base,
  - l'émergence du commerce et des investissements Sud-Sud,
  - l'évolution de la gouvernance politique et économique,
  - les opportunités de croissance verte résultant des changements climatiques,
  - le déploiement des TIC sur l'ensemble du continent,
  - les défis liés à la mobilisation de financements dans un environnement international marqué par de sérieuses contraintes budgétaires,
- p) *Estimant* que paix et sécurité d'une part, et développement d'autre part, sont interdépendants et se renforcent mutuellement, et *Sachant* que si la paix et la sécurité sont des objectifs primordiaux du développement durable, elles en sont aussi des conditions préalables,
1. *Souligne* l'importance de la bonne gouvernance en tant moyen efficace qui permet de garantir le développement durable, de bâtir ou de restaurer la paix et la stabilité pour faire disparaître les conflits dans les pays, les régions ou les sous-régions ;
  2. *Affirme* qu'il faudra aux pays africains, pour pouvoir concrétiser leur potentiel de croissance sans exclusion et de développement durable, des ressources et des politiques appropriées, une bonne gouvernance, des institutions transparentes et responsables, une gestion saine des finances publiques et le développement du capital humain, en particulier l'éducation et la formation ;
  3. *Réaffirme* l'importance du rôle des parlements dans la définition des politiques publiques et *Plaide* pour que toutes les politiques publiques en matière de développement durable comportent des objectifs concrets et soient assorties de calendriers impératifs de mise en œuvre, garants d'une action réelle et de résultats tangibles ;

4. *Reconnaît* qu'une croissance forte et soutenue ne suffira pas, seule, à réduire de façon substantielle des niveaux de pauvreté, ni d'inégalités, à moins d'être inclusive et d'assise large, créatrice d'emplois et instaurant la confiance et l'espoir, et par conséquent, la durabilité ;
5. *Souligne* la nécessité d'une approche intégrée et durable dans la gestion des ressources naturelles, de la production agricole et de l'évolution démographique ; ce qui implique une bonne application des résultats de la recherche associant les savoirs traditionnels, les technologies modernes et les connaissances les plus récentes en matière de production agricole durable ;
6. *Engage* les parlements à soutenir les engagements pris récemment par certains pays africains dans le cadre de l'économie verte et visant à réorienter les modèles de développement existants vers une économie plus efficiente, durable et inclusive, en mettant davantage l'accent sur l'amélioration de l'efficacité des ressources dans l'économie nationale, et pouvant permettre d'atteindre les objectifs de développement durable de l'Afrique par la croissance économique, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté et des inégalités ;
7. *Plaide* pour l'adoption dans les pays africains, de politiques de « croissance verte » à faible intensité de carbone qui utilisent le capital naturel et les systèmes écologiques de manière efficace et durable et qui partagent les avantages de la croissance afin de réduire la pauvreté et les inégalités et d'améliorer les moyens d'existence ;
8. *Insiste* sur la nécessité du renforcement des capacités des gouvernements des pays africains à formuler, planifier, budgétiser et mettre en œuvre leurs propres politiques de développement humain, en promouvant les politiques macroéconomiques et fiscales des OMD, et en soulignant l'importance des investissements publics dans les infrastructures et les services sociaux ;
9. *Incite* les pays africains à mettre en valeur leurs ressources naturelles d'une manière efficace et écologique dans les domaines de l'énergie, de l'industrie et de l'agriculture par la mise place de stratégies et de politiques qui promeuvent l'utilisation des énergies renouvelables comme l'éolien, le solaire et l'hydroélectrique pour faire face à l'épuisement de celles qui ne le sont pas ;
10. *Réaffirme* que les gouvernements, en partenariat avec la société civile et le secteur productif, doivent promouvoir un développement durable en faisant en sorte que dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté, des populations de plus en plus nombreuses bénéficient de biens et de services aussi élémentaires que l'eau potable, les systèmes d'assainissement, un logement décent, l'énergie, les soins de santé, la sécurité alimentaire et la protection de la diversité biologique ;
11. *Estime* que les questions environnementales telles que l'utilisation durable des ressources naturelles, la gestion et le contrôle du changement climatique dépasse les frontières nationales et *Appelle* les pays africains à poursuivre leur coopération pour obtenir un cadre uniformisé et *Salue* les efforts du NEPAD dans ce sens ;

12. *Prie* instamment les gouvernements et les parlements africains de susciter des initiatives sous-régionales visant la cohérence des politiques et des législations nationales afin de faciliter, entre autres, la gestion commune des ressources naturelles partagées et de renforcer la lutte contre la déforestation, la désertification et la dégradation des sols, et le commerce illicite du bois ;
13. *Demande aux* gouvernements et aux parlements africains de veiller, dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques de développement, à préserver l'équilibre entre la dimension environnementale, sociale et économique, particulièrement la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable de l'écosystème, y compris la protection et la gestion durable des forêts par le reboisement et la lutte contre le déboisement et l'abattage illicite des arbres, et à prendre des mesures visant à réduire les risques climatiques et renforcer leurs capacités d'adaptation, tout en conciliant les droits des générations présentes et futures ;
14. *Demande aux* gouvernements et aux parlements africains de prendre des mesures règlementaires et législatives visant, d'une part, à renforcer le rôle des autorités traditionnelles, des communautés locales et de la société civile dans la gestion des ressources naturelles, et d'autre part, à encourager la décentralisation de leur gestion à travers le renforcement des capacités des principaux acteurs impliqués dans les actions de terrain et le un suivi efficace des politiques et les législations nationales ;
15. *Invite* les gouvernements africains à présenter devant le parlement de leur pays un rapport annuel sur les mesures prises pour donner suite aux objectifs socio-économiques et environnementaux et *Engage* les parlements et les parlementaires à s'assurer que la société progresse effectivement vers la réalisation du développement durable ;
16. *Engage* les parlementaires à examiner systématiquement dans leurs parlements respectifs, la mise en œuvre des accords régionaux et internationaux en matière de développement durable et à appliquer, par la législation, notamment budgétaire, les dispositions relevant de leurs attributions ;
17. *Demande aux* pays développés et aux partenaires au développement de tenir leurs engagements, d'une part, en fournissant aux pays africains l'appui technique et financier, y compris le transfert des technologies existantes nécessaire pour leur permettre de s'adapter aux changements climatiques, et d'autre part, en leur facilitant l'accès aux divers fonds pour l'environnement et le climat ;
18. *Demande aux* pays développés et aux partenaires au développement de revoir à la hausse leur aide aux pays africains, afin de créer un environnement favorable à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies en vue d'une transformation structurelle durable en Afrique, à travers notamment :
  - un renforcement de l'innovation et de la technologie visant à accroître la valeur ajoutée des ressources,
  - la diversification de l'économie,
  - l'encouragement d'investissements étrangers directs favorables au développement durable,
  - la réalisation d'investissements dans les infrastructures ainsi que dans le renforcement des capacités institutionnelles et productives ;

19. *Demande* aux Etats africains de continuer de prendre des mesures appropriées pour attirer et soutenir les investissements, mobiliser l'épargne interne, tant publique que privée, et pour promouvoir un secteur privé dynamique apte à créer des activités économiques ;
20. *Plaide* pour le développement, dans les pays africains, de systèmes financiers propres à encourager l'épargne et l'investissement et améliorer l'accès des petites entreprises, des pauvres et des désavantagés, en particulier les femmes et les jeunes aux services financiers, y compris le microcrédit et la micro assurance;
21. *Engage* les parlements à adopter des législations nationales appropriées garantissant l'égalité des chances en matière de santé, d'éducation, d'emploi et des autres droits civiques, à tous les citoyens y compris les personnes fragiles, les réfugiés, et en particulier la femme et la petite fille ;
22. *Encourage* l'adoption, avec le concours de la communauté internationale, de politiques qui prévoient des indemnités compensatoires au profit des agriculteurs et propriétaires fonciers qui optent pour des pratiques économiques bénéfiques pour l'environnement ;
23. *Demande* aux gouvernements africains de mener des politiques soutenues de transformation sur place de leurs produits d'exportation afin d'en accroître la valeur ajoutée ;
24. *Recommande* aux Etats africains d'œuvrer à la promotion et au renforcement des capacités et de la participation des organisations de la société civile qui peuvent aider à l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des citoyens, grâce à leurs actions en matière de préservation de l'environnement, de l'aide aux personnes défavorisées et de valorisation des ressources humaines ;
25. *Exhorte* les gouvernements et les parlements africains à inclure dans leurs systèmes d'enseignement, des programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable, à promouvoir la sensibilisation des populations sur les changements climatiques et leurs conséquences et les mesures envisageables pour s'y préparer, et à susciter une mobilisation des citoyens, de la société civile, du secteur privé et des milieux scientifiques autour des questions de développement durable.